

197900 - La récompense accordée à celui qui récite la sourate de la caverne le vendredi sera-t-elle étendue à celui qui l'écoute réciter?

La question

L'écoute de la récitation de la sourate de la Caverne le vendredi générera-t-elle la même récompense que celle promise à celui qui la récite?

La réponse détaillée

La récompense liée à la récitation de la sourate de la Caverne le vendredi est accordée à celui qui récite la sourate le jour en question car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit:

«Quiconque récite la sourate de la Caverne le vendredi sera éclairé d'un vendredi à l'autre.» (Rapporté par al-Bauhaqui et jugé authentique par Cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans Sahih al-Djaami). Il est bien connu que celui écoute ladite sourate ne l'a pas récitée.

Cela étant, celui qui veut obtenir la récompense citée dans les hadiths doit réciter la sourate et ne pas se contenter de l'écouter réciter. Quant à celui qui ne sait pas réciter et qui se contente d'écouter réciter dans l'espoir de bénéficier de la récompense indiquée, on peut espérer qu'il recevra la même récompense que le lecteur de la sourate, vue sa bonne intention et étant donné qu'il a fait ce qu'il a pu.

On a déjà mentionné dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [10700](#) les hadiths traitant du mérite de la récitation de la sourate de la Caverne le vendredi. A voir à toutes fins utiles.

Allah le sait mieux.